## SEANCE DU 4 OCTOBRE 1963

La séance est ouverte à 10 h. 30.

M. PASTEUR VALLERY-RADOT est excusé.

M. le Président Léon NOEL donne connaissance du contenu de la lettre qu'il a adressée le 18 juin au Ministre de l'Intérieur pour lui faire part des observations sur la réglementation électorale et sur le déroulement des élections de 1962, que le Conseil avait été amené à formuler lors de l'examen du contentieux électoral. Il communique également le contenu de la réponse du Ministre. Un bref débat s'engage sur chacune des questions évoquées (1).

La séance est levée à 11 h. 10.

<sup>(1)</sup> Les quelques réserves suscitées par la réponse du Ministre font l'objet d'une nouvelle lettre adressée au Ministre de l'Intérieur le 9 octobre 1963.